



CHARTRE DE L'OPERATEUR D'ASPIRATRICE-EXCAVATRICE

L'aspiratrice-excavatrice est un outil moderne et performant qui nécessite du savoir-faire et certaines précautions d'utilisation

Améliorons notre sécurité ensemble

➤ **TRACAGE DES RESEAUX – MARQUAGE-PIQUETAGE**

Avant TOUS travaux de terrassement, le donneur d'ordre à l'**obligation** de tracer avec précision les réseaux et en particulier les réseaux sensibles (gaz, électricité, chauffage...)

Une aspiratrice excavatrice n'exonère pas de cette obligation du client, il en va de la sécurité de l'opérateur et de l'ensemble de l'équipe : **Responsabilité du donneur d'ordre**

➤ **DECRET DE JUILLET 2012**

Le complément de décret anti-endommagement de réseaux de juillet 2012 impose le marquage des réseaux et préconise également l'utilisation des aspiratrices excavatrices avec des outils adaptés :

- **Pas d'utilisation de tête rotative** à proximité d'un réseau sensible (coupure mécanique préconisée)
- Utilisation **d'embout souple** (caoutchouc, polyéthylène...) au bout de la buse métallique à proximité des réseaux sensibles
- Utilisation de la **lance à air** pour le dégagement des réseaux sensible (en se tenant à 10 cm)

➤ **AVANCE HYDROSTATIQUE**

Certaines machines sont équipées d'avance hydrostatique (Aspiration et pilotage simultanés du camion à distance sans chauffeur). Pour des raisons mécaniques et de sécurité, cette option ne peut **pas** être utilisée dans des **pententes supérieures à 2%**.

➤ **SURCHARGE**

En fonction de la taille de la benne de l'aspiratrice, le remplissage total de la benne peut générer une surcharge importante dont la responsabilité est répartie tant sur l'opérateur que sur le client :

- **Favoriser la vidange sur chantier** ou dans des bennes amovibles
- Si l'aspiratrice doit tout de même emprunter les voies publiques, le **remplissage de la benne sera partiel.**

➤ **BALISAGE**

Les aspiratrices sont des engins imposants : de 7 à 12 m de longueur pour 2.50m de large. Elles travaillent dans le balisage du chantier de notre donneur d'ordre et sous sa responsabilité. Bien veillez à ce que le balisage du chantier l'intègre bien pour la **sécurité de nos opérateurs.**

➤ **TRAVAILLEUR ISOLE**

Dans le cadre de la location d'aspiratrice-excavatrice avec chauffeur, nos opérateurs travaillent sous les ordres et sous la responsabilité du client. **Il ne peut et ne doit pas travailler seul.**

➤ **FORMATION**

L'évolution du décret anti-endommagement ainsi que l'évolution du matériel et des méthodes de travail imposent aux loueurs d'aspiratrices-excavatrices avec chauffeur d'avoir un minimum de formation :

- **Formation et habilitation** de l'opérateur à l'utilisation de **l'aspiratrice-excavatrice**
- Habilitation au travail à proximité des réseaux de gaz : **Passeport HSE Gaz**
- Habilitation au travail à proximité des réseaux électrique : **H0B0**
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : **AIPR**

Ce document est élaboré par plusieurs professionnels de la location d'aspiratrices-excavatrices dans le but d'améliorer la sécurité de nos opérateurs et d'optimiser l'utilisation de ces engins pour nos clients.